

## Correction de l'examen de Langue Etrangère

Semestre 5

Session normale

### Réponse 1

Il est possible de recourir à 2 critères pour cerner l'objet du droit administratif :

- Selon le critère organique, le droit administratif a pour objet l'administration dans son sens organique qui désigne l'ensemble des institutions de l'Etat chargées de la gestion des affaires publiques (2,5 pts).
- Selon le critère matériel, le droit administratif a pour objet l'administration perçue comme l'ensemble des activités juridiques et matérielles placées sous la responsabilité des autorités publiques qui ont pour but la satisfaction de l'intérêt général (2.5 pts).

### Réponse 2

L'ordonnance présidentielle en Algérie acquiert une valeur législative dès son entrée en vigueur car l'article 142 de la constitution la lui confère expressément. En vertu de cet article, le Président de la République légifère par voie d'ordonnance (5 pts).

### Réponse 3 (5 pts)

- Les institutions de l'Etat = مؤسسات الدولة
- Les prérogatives de la puissance publique = امتيازات السلطة العمومية
- La déconcentration = عدم التركيز الإداري
- La décentralisation = اللامركزية
- La légalité administrative = الشرعية الإدارية